

# CONDITIONS DE VENTES AU RÉSEAU PROFESSIONNEL FURUNO

## 1- CLAUSES GÉNÉRALES

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat ou clause contraire figurant aux documents commerciaux de l'acheteur, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

L'envoi d'une commande par courrier ou par télécopie par l'acquéreur, constitue son acceptation de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, qui remplacent toute offres ou correspondances antérieures émises ou échangées par les parties.

En l'absence d'un accord écrit, l'acceptation par l'acquéreur d'un produit constitue son acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les informations comprises dans les documents commerciaux fournis par FURUNO FRANCE ont une valeur indicative et sont subordonnées à l'existence du stock disponible. Elles peuvent être modifiées par FURUNO FRANCE à tout moment, sans notification préalable, pour tenir compte de l'évolution des données techniques ou des conditions économiques.

## 2- FORMATION DU CONTRAT FURUNO FRANCE

Furuno France n'est lié que par les conditions figurant expressément dans son offre et dans l'accusé de réception de la commande.

Le Contrat de Vente n'est conclu qu'à la date de l'acceptation écrite de la commande de l'acquéreur par FURUNO FRANCE, en la forme d'un accusé de réception de la commande ou par le départ des marchandises de nos entrepôts. La commande est alors irrévocable et ne peut être modifiée ou annulée sans le consentement écrit de FURUNO FRANCE.

## 3 - LIVRAISON - TRANSPORT

Les livraisons sont faites au fur et à mesure des possibilités, en fonction des stocks disponibles. Nous faisons nos meilleurs efforts pour livrer les commandes dans les délais prévus, sans toutefois prendre d'engagement formel sur ce point.

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans l'un des points de vente professionnel du réseau FURUNO FRANCE. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Il appartient à l'acquéreur de faire toutes les réserves nécessaires et explicites à même le récépissé du transporteur, faute de quoi, FURUNO FRANCE ne pourra exercer d'éventuels recours auprès du transporteur. Tout retour de matériel est subordonné à notre accord écrit préalable et devra être effectué dans l'emballage d'origine, franco de port, à l'adresse précisée par cet accord.

Tout frais occasionné par une remise en état du matériel rendue nécessaire suite à une dégradation due à l'acquéreur sera facturé à ce dernier.

**Important :** vérifiez votre colis et signalez toute anomalie dans les 24 heures.

Frais de port FURUNO France					
	FRANCE métropolitaine		CORSE		DOM TOM
Tous les jours	Franco de port à partir de 900 €				Nous consulter
Le mardi	Franco de port à partir de 200 €				
	Prix	Service	Prix	Service	
Envoi < 30kg*	15 €	J+1 avant 13H	25 €	J+2	
Envoi > 30kg	15 €	Messagerie 48H	25 €	Messagerie 1 semaine	
Envoi uniquement de cartes de navigation	12 €	J+1 avant 13H	X	X	
Envoi de colis individuel < 5kg	X	X	12 €	Colissimo 48H	
Livraison <30kg samedi matin	22 €	J+1 avant 13H	X	X	

\* Les colis volumineux, palettes ou les longueurs (antennes) sont obligatoirement traités en messagerie 48H.

## 4 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ FURUNO FRANCE

FURUNO FRANCE conserve la propriété des biens vendus jusqu'à leur paiement en totalité, sans préjudice de leur livraison à l'acquéreur, conformément aux dispositions prévues par la loi du 12 mars 1980.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances entraîne la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acquéreur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acquéreur ne devra pas altérer ou supprimer les signes d'identification de ces matériels et de leur emballage, dont il autorise la vérification à tout moment dans leur stock par FURUNO FRANCE.

## 5 - PRIX - PAIEMENT

Le défaut d'acceptation dans les délais légaux, ou le défaut de paiement à son échéance d'un chèque ou d'un effet de commerce dont nous serions soit bénéficiaire, soit tireur, rend exigible immédiatement l'intégralité de nos créances même non-échues, de plein droit et sans mise en demeure préalable. Ces défauts entraînent la résiliation des marchés et des commandes et nous libèrent de tout engagement à l'égard des acheteurs défaillants. De convention expresse, et sauf prorogation accordée par nous, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de Clause Pénale, d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues avec un minimum de 76 €. Conformément à la loi N° 92-1442 du 31.12.92 ainsi qu'à l'article 53 de la loi N°2001-420 du 15.05.01, le défaut de paiement entraînera une indemnité forfaitaire loi N°2012-387 du 22.03.2012 de 40 € par facture impayée et également l'application de pénalités de retard d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la B.C.E à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points et au minimum à 1 % par mois ou fraction de mois de retard, auxquelles s'ajoutent la refacturation des frais de recouvrement, et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure.

## 6 - GARANTIE

Tous les appareils de la marque FURUNO sont garantis vingt-quatre mois à la date de facturation FURUNO FRANCE (sauf accord préalable écrit).

Cette garantie couvre les frais de pièces et de main-d'œuvre dans nos laboratoires contre tout défaut de fonctionnement dû à des vices cachés, à l'exclusion de toute détérioration qui proviendrait d'une mauvaise utilisation ou d'une cause étrangère (entrée d'eau due à la trappe de compartiment de cartes... par exemple). Chaque appareil, envoyé en port payé à FURUNO FRANCE, doit être accompagné de la fiche de retour du matériel pour réparation et de justificatifs de la garantie.

Au titre de la garantie, FURUNO FRANCE remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques, l'exclusion de toute autre indemnité. Sont exclus de la garantie tous les accessoires et consommables (micros, cordons d'alimentation, antenne, sondes, batterie ainsi que les P.A. «amplis hybrides», magnétrons, mic, etc.).

Compte tenu de l'évolution technologique, les modifications et mises à niveau de logiciel (software) ne sont pas couvertes par la garantie (sauf décision commerciale).

Après dépannage et remise en état d'un appareil, les pièces changées et la main-d'œuvre afférente sont garantis pour une période de trois mois. Votre facture est votre bon de garantie : en cas de problème, joignez en la photocopie. Plus d'informations sur les conditions de garantie sont disponibles sur le site Internet : [www.furuno.fr/pdf/GarantieMondiale\\_web.pdf](http://www.furuno.fr/pdf/GarantieMondiale_web.pdf)

## DEVIS REFUSÉ

Le devis refusé (appareil retourné ou non) sera facturé selon la règle suivante :

30,00 € HT pour les produits d'une valeur inférieure à 1000 € HT PV FURUNO FRANCE  
59,00 € HT pour les produits d'un montant supérieur.

Le retour du matériel s'effectuera après réception du paiement.

## CLAUSE RÉSOLUTOIRE

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La résolution prendra effet huit jours après l'envoi d'une mise en demeure restée inopérante.

## MANUEL D'UTILISATION

Chaque équipement est livré avec un manuel d'utilisation. Tout exemplaire supplémentaire sera facturé.

## RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à la présente vente sera de la compétence du Tribunal de Commerce de [ville] (dont dépend le siège social du Vendeur).